PLAN LOCAL d'URBANISME

Helfrantzkirch

3.b.1 Plan de zonage au 1/2000

PLU approuvé par Délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2017

Le Maire

ADAUHR
Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin

2017

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° de l'opération	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Desserte du secteur AUa - rue Basse	Commune
2	Elargissement - rue des Oiseaux	Commune
3	Desserte du secteur AUa rue de Bâle	Commune
4	Extension du cimetière	Commune

LIMITES

limite communale

limite de zone ou de secteur

Règle architecturale particulière

EMPLACEMENTS RESERVES

1 numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés 2

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

classés au titre des articles L.113-1 et L.113-2 du code de l'urbanisme

espaces boisés classés

★ bâtiment ICPE

★ bâtiment soumis au RDS

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.